

Compte rendu de la réunion « Sports et Culture », 15 septembre 2017

Sous la co-présidence de M. Jacques SOPPELSA et Mme Flora KALOUSTIAN

Les dates arrêtées pour les prochaines réunions sont les jeudis 16 novembre et 18 janvier, ce qui permettra à la commission de monter un projet concret à proposer lors du Budget participatif 2018, le dépôt des projets se faisant de la mi-janvier à la mi-février. Il pourra s'agir soit d'un projet unique décliné en plusieurs points, soit de plusieurs projets.

Cette première réunion a abordé trois axes de travail.

1. Recensement des équipements sportifs et culturels

Dans un premier temps, il est proposé de procéder à un recensement des équipements sportifs et culturels de l'arrondissement et de ce qu'ils proposent en matière d'accessibilité physique et d'inclusion pour les personnes en situation de handicap.

La piscine Jean Taris dispose d'ores et déjà d'une chaise de mise à eau pour les personnes à mobilité réduite. D'autres équipements sportifs seront aménagés, à l'image de la piscine Pontoise qui fera prochainement l'objet de travaux de mise en accessibilité. Le Budget participatif est particulièrement adapté au financement des travaux d'accessibilité des équipements de l'arrondissement puisqu'il s'agit d'un budget dédié à l'investissement.

Par ailleurs, la sensibilisation/formation des agents de la ville de Paris travaillant dans ces structures est une question essentielle et il est suggéré de créer des partenariats dans ce sens avec les associations. La Mairie du 5^e, en partenariat avec l'association Action Handicap France a par ailleurs commencé à mettre en place des actions de sensibilisation, à destination des agents de la Mairie mais aussi des habitants, avec l'organisation d'un Petit déjeuner accessibilité qui s'est tenu le 7 septembre 2017.

Le 5^e arrondissement dispose de nombreux équipements culturels, publics et privés, et leur recensement, ainsi que leur accompagnement dans le développement d'initiatives vers les publics porteurs de handicap, sera une part importante du travail de la commission. Des repérages auprès de ces établissements pourraient être menés en ce sens par les membres de la commission. Certains établissements culturels pionniers en matière de culture et de handicap, comme le musée du Quai Branly ou la maison de Victor Hugo, peuvent servir d'exemple au travail de la commission.

2. Faciliter l'accès aux activités sportives et culturelles aux personnes en situation de handicap

Le deuxième axe de travail de la commission consiste à faciliter l'accès aux activités sportives et culturelles dans l'arrondissement notamment par l'attribution de créneaux horaires plus importants pour les associations proposant des activités à destination des personnes en situation de handicap. La mise en place de cours de sport, tennis ou badminton par exemple, adaptés pour les personnes ayant un handicap mental ou des troubles du comportement pourrait être envisagée au gymnase Poliveau et au court de tennis de la rue Geoffroy St Hilaire.

Par ailleurs, l'organisation de séances de cinéma adaptées, comme le fait l'association Cinéma différence, est une piste à explorer.

Si la question de l'inclusion dans le domaine sportif peut être difficile à mettre en place, elle est en revanche plus évidente à favoriser dans le domaine culturel à travers des cours de théâtre ou de chant à destination de tous les publics. Ainsi le Conservatoire municipal du 5^e arrondissement s'est engagé dans une politique d'inclusion, de même que le Théâtre des marionnettes.

3. Sensibilisation au handicap par l'organisation d'action ludiques et d'événements culturels et sportifs.

Le troisième axe de travail de la commission touchera à la sensibilisation au handicap en organisant des événements dédiés et en incluant le handicap dans des événements culturels et sportifs existant, afin de permettre aux personnes valides et aux personnes en situation de handicap de participer ensemble à la vie de l'arrondissement.